

A. Secteurs concernés:

Tous les cabinets pédiatriques prenant en charge les enfants dans la communauté. Cette directive inclut également toutes les informations relatives au Centre de dépistage pédiatrique du COVID-19 sur le site de Montétan (Avenue des Avelines 12, 1004 Lausanne)

B. Partenaires concernés:

Médecins, assistant (e) médical (e), et tout autre professionnel pouvant être exposé à un enfant présentant des symptômes respiratoires suspect de CoVID-19

C. Contexte épidémiologique actuel:

Dans la grande majorité des cas, les enfants sont infectés par un adulte vivant sous le même toit, la transmission du virus par les enfants restant RARE. Actuellement, la vaste expérience acquise en Suisse et ailleurs confirme que la proportion d'enfants testés positifs reste généralement faible actuellement 0.8% depuis le 17.06.2020 au CHUV et de <1% dans la littérature scientifique). Les enfants de moins de 12 ans sont souvent peu voire pas infectés et tombent bien moins souvent malades que les adultes. L'OFSP propose une dérogation au dépistage systématique des enfants de moins de 12 ans et le Groupement des Pédiatres Vaudois soutient une limitation du dépistage chez les enfants de moins de 12 ans. Dans le contexte actuel, les indications de dépistage des enfants de moins de 12 ans en cabinet pédiatrique sont donc limitées.

D. Critères de dépistage COVID-19 pour les enfants:

Tout enfant et adolescent dès 12 ans révolus et présentant des symptômes compatibles avec le COVID-19 doit être testé. Les critères de dépistage ci-dessous s'appliquent :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/infektionskrankheiten-bekaempfen/meldesysteme-infektionskrankheiten/meldepflichtige-ik/meldeformulare.html>

Les symptômes d'affection aiguë des voies respiratoires, la fièvre, l'anosmie et la dysgueusie sont les critères principaux à considérer. La fièvre sans foyer fait partie des critères de dépistage

I. Enfant < 12 ans

Dans la majorité des cas, les enfants de moins de 12 ans n'ont pas d'indications au dépistage, notamment lorsqu'ils présentent des symptômes légers tels que rhinite aiguë, otite moyenne aiguë, conjonctivite ou fièvre SANS symptôme des voies respiratoires tels que toux ou pharyngite, SAUF dans les situations ci-dessous :

- **Traçage des contacts** ordonné par les autorités cantonales ou investigation de flambée (si l'on observe une multiplication de symptômes respiratoires au sein d'une classe d'école ou d'une crèche, le médecin cantonal peut, par exemple, ordonner un test pour les trois premiers cas).
En parallèle, les parents symptomatiques doivent être diagnostiqués conformément à la procédure décrite ci-dessus.
- **Hospitalisation** liée à une affection des voies respiratoires ou à une fièvre ou développement en cours d'hospitalisation de symptômes compatibles avec COVID
- **Appréciation médicale**

II. Enfants et adolescents dès 12 ans révolus

Les procédures et critères de test généraux s'appliquent :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien->

[pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/information-fuer-die-aerzteschaft/neuigkeiten-und-anpassungen.html](https://www.sos-aerzte.ch/pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/information-fuer-die-aerzteschaft/neuigkeiten-und-anpassungen.html)

III. Coronacheck Pédiatrique

Dès le 26.08.2020, un Coronacheck pédiatrique est disponible pour TOUS les enfants quel que soit leur âge. Il permet d'orienter les soignants, parents, enfants et adolescents sur les indications au dépistage. Le coronacheck devrait être présenté lors d'une consultation spontanée au centre de dépistage pédiatrique du COVID-19, notamment lorsque l'enfant et sa famille ne sont pas référés pas le médecin cantonal ou le pédiatre traitant de l'enfant.

critères de test de la recommandation générale

Lien Coronacheck pédiatrique : <https://coronavirus.unisante.ch/evaluation>

Définition de contact étroit pouvant justifier d'une quarantaine sur ordre du médecin cantonal : <12 ans : Toutes les personnes vivant sous le même toit ; A partir du douzième anniversaire, la définition de l'OFSP s'applique (>15 minutes à >1.5m)

E. Prise en charge des enfants symptomatiques :

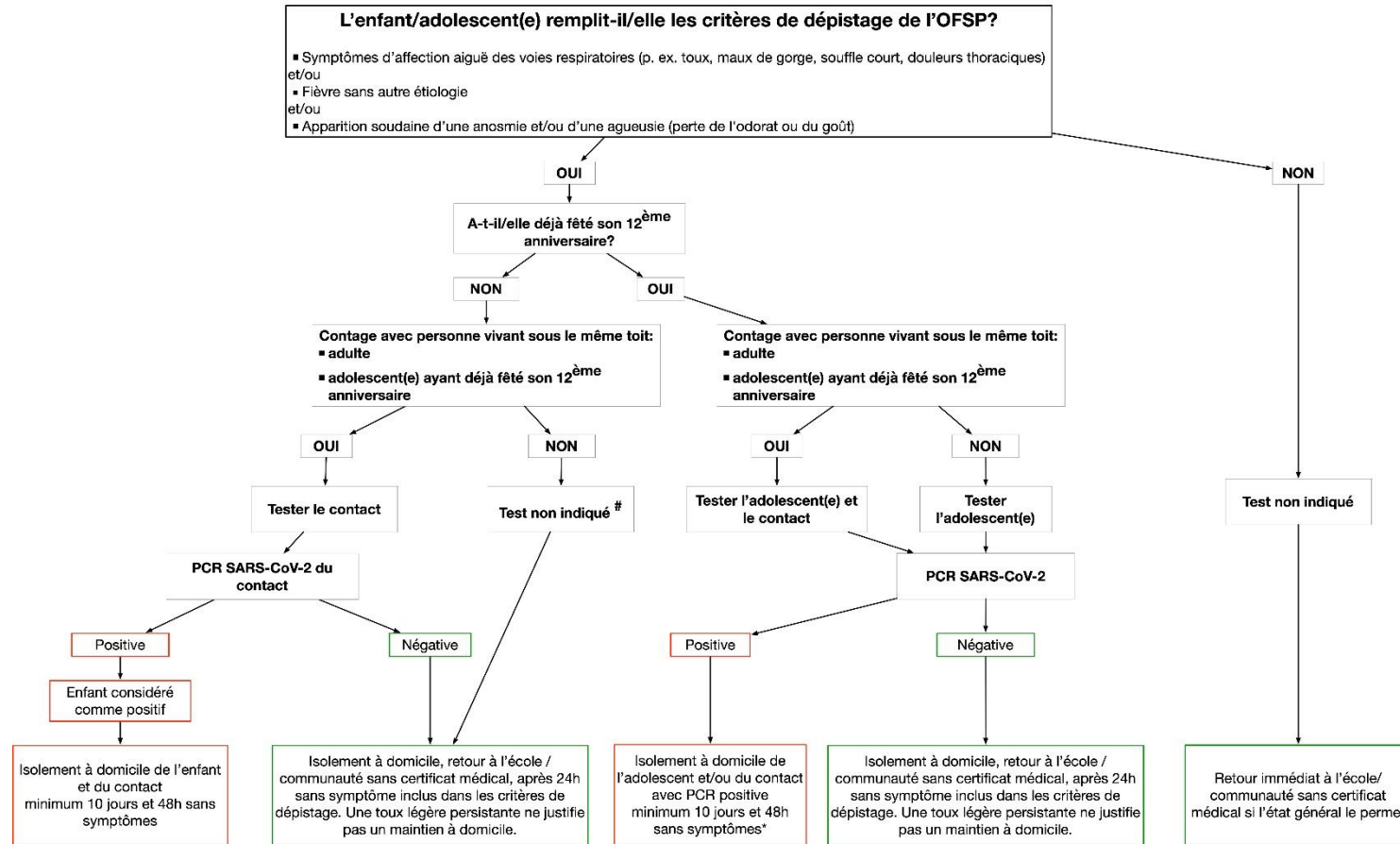
I. Enfant < 12 ans.

- Lorsqu'un enfant symptomatique se présente au cabinet, il est recommandé de rechercher un adulte symptomatique dans l'environnement proche et lui recommander de se faire tester en priorité
- En l'absence de dépistage effectué par le pédiatre: L'enfant reste à domicile et pas de retour à l'école jusqu'à 24 heures après la disparition des symptômes (Une toux chronique persistante n'est pas un critère pour un isolement à domicile prolongé)
- Les personnes appartenant au même ménage ne doivent pas être mis en quarantaine, sauf si elles ont elles-mêmes eu un contact étroit avec une personne atteinte du COVID-19 ou qu'elles développent des symptômes. Elles doivent alors être testées et, le cas échéant, être mises en isolement.
- En cas de symptômes suspects de COVID-19 ET contact étroit avec un adulte/adolescent atteint du CoVID-19 : **ISOLEMENT SANS DEPISTAGE**. Le cas index adulte ou un adolescent symptomatique, est testé en priorité. Si le résultat est positif, on part du principe que l'enfant est également atteint du COVID-19, sans qu'il ne soit nécessaire de lui faire passer un test. L'enfant doit donc être isolé sans être testé.
- En cas de dépistage positif ou de symptômes suspects de COVID-19 ET contact étroit avec des adolescents ou des adultes testés positifs
->Application des recommandations générales- > ISOLEMENT pendant au moins 10 jours et 48 heures après la fin des symptômes.
- En cas de dépistage négatif : Retour à l'école 24 heures après la disposition des symptômes.

II. Enfants et adolescents à partir de 12 ans

- En cas de dépistage positif ->Application des recommandations générales- > ISOLEMENT pendant au moins 10 jours et 48 heures après la fin des symptômes

Algorithme général du dépistage ambulatoire du COVID-19 pédiatrique (inclus le Centre de dépistage site Montétan)



#PCR à réaliser chez un **patient de moins de 12 ans** si ordonnée par le médecin cantonal (enquête épidémiologique) ou en cas d'hospitalisation ou selon appréciation médicale
 *si test positif chez l'adolescent et négatif chez le contact ou vice-versa, la personne négative doit rester en quarantaine 10 jours à domicile

Les enfants asymptomatiques ne qualifient pas pour un dépistage

F. Centres de dépistage pédiatrique COVID-19:

- Un Centre de dépistage pédiatrique pour le COVID-19 a été mis en place sur le site de Montétan (Avenue des Avelines 12, 1004 Lausanne) permettant ainsi d'offrir un dépistage aux enfants et à leur accompagnants. Il est ouvert du lundi au samedi de 11:00 à 20:00. Les enfants et leur famille peuvent être référés par le médecin cantonal ou le pédiatre traitant de l'enfant. Lors de consultation spontanée de l'enfant et de sa famille, un coronachek pédiatrique doit être effectué préalablement. Le résultat négatif sera transmis par sms et en cas de résultat positif, un téléphone sera effectué par un médecin travaillant au centre de dépistage.
- **Sites de dépistage pédiatrique autres du CANTON DE VAUD:** [Liste des Centres de TEST CoVID-19 Vaud \(MAJ 18-06-20\)](#)

G. Tests de dépistage COVID 19

Types de frottis :

- Frottis naso-pharyngés avant tout

Dépistage par PCR :

- Outils moléculaires type SARS-CoV-2 RT-PCR (résultats rendus en 24h-36h)
PRIORITAIRE
- a. Sensibilité de la RT-PCR : Excellente du point de vue analytique avec une sensibilité évaluée de 10-100copies/ml de l'échantillon
CAVE : La sensibilité est dépendante de la qualité du frottis effectué, la charge virale qui peut varier en fonction du stade de la maladie et de la clinique: patient pauci-symptomatique ou sans symptômes des voies respiratoires supérieures.
- b. Recommandation d'effectuer un deuxième frottis : si très forte suspicion clinique de COVID-19 et que le premier frottis la première RT-PCR est négative, un deuxième frottis naso-pharyngé est recommandé

Sérologies :

- Deux types de tests sérologiques sont disponibles au CHUV pour la détection de SARS-CoV-: un test ELISA quantitatif (IgG seulement, pour l'instant), un test immunochromatographique de type « point of care testing » (POCT) (détection d'IgG et IgM, non quantitatif).
- Indication clinique : **Elle doit rester limitée** afin de garantir l'accès à ces tests pour des situations où il y a une réelle plus-value, essentiellement lors d'hospitalisation avec deux tests RT-PCR soit discordants ou négatifs malgré un tableau clinique suggestif. Attention, les sérologies ne sont **pas un test de dépistage en phase aiguë de la maladie**. Leur sensibilité excède 90% si effectuée **15 jours après le début des symptômes**.

H. Procédure de prise en charge au cabinet

- **Triage téléphonique en amont des patients symptomatiques répondant aux critères de définition ci-dessus afin de:**
 - o Favoriser leur consultation en urgence et éviter une attente en salle d'attente de plus de 10 minutes
 - o Dans la mesure du possible et pour les enfants dès 5 ans et adolescents et parents si symptomatiques : port du masque chirurgical
CAVE : Pas de port de masque nécessaire pour enfants/parents asymptomatiques
- **Si enfants avec conditions chroniques suivis au CHUV**, indication de les référer au CHUV pour un dépistage au CHUV/BH-11 auprès de leurs spécialistes par le biais d'une filière de dépistage prévue pour ces enfants au BH-11/CHUV. Si un enfant avec une condition chronique consulte malgré ces mesures, **le voir en priorité et pas de passage en salle d'attente**
- **Le port du masque chirurgical en continu (durée maximale 4 heures mais pouvant aller jusqu'à 8 h à condition de ne pas être enlevé entre temps) reste actuellement recommandé pour Le/la pédiatre ET l'assistant(e) médical (e) (ASS MED)**
- **Annonce par téléphone aux parents de limiter dans mesure du possible le nombre d'accompagnant de l'enfant malade (un parent et éviter au maximum la fratrie)**
- **Pour la procédure de dépistage au cabinet :**
La santé publique suit les recommandations de SWISSNOSO et applique strictement les mesures additionnelles gouttelettes.

Toutes ces recommandations sont amenées à évoluer selon la situation épidémiologique

I. Indications à la répétition du test

- Patients sans antécédent de CoVID-19 en cas de premier test négatif
ET
- Dernière PCR datant de **plus de 5 jours**
ET
- Nouveaux ou persistance des symptômes cliniques compatibles avec CoVID-19

J. Critères de déclaration

Tous les cas avec PCR SARS-CoV-2 positive de prise en charge ambulatoire doivent être déclarés au médecin cantonal (infectionsdeclaration@hin.ch) et à l'OFSP covid-19@hin.infreport.ch: https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/msys/covid-19-meldeformular-ambulant.pdf.download.pdf/OFSP_covid19_formulaire-de-declaration_patients-ambulatoires.pdf

K. Prise en charge de coûts

Depuis le 24.06.2020, les frais liés au dépistage SARS-COV-2 par PCR ou sérologies sont à charge de la confédération <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/regelung-krankenversicherung.html>

S. Asner ; Pierre-Alex Crisinel, R. Pellaton, C. Petignat E. Masserey